

Assemblée communale constitutive du 2 juin 2026 à 20h00
au bâtiment de la Léchère 2b

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 33 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore.
La majorité est à 17.

Excusés : MM. et Mmes Jean-Claude et Pia Chamorel, Roger et Ginette Vienne, Mme Valérie Cottet ainsi que MM. Rodolphe Aeschlimann, Jérôme Lambert, Bryan Philipona, Stéphane Gabriel et Jean-Philippe Thiran

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle du 22 mai 2026, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mmes Claire Lang et Jacqueline Sutter sont nommées scrutatrices.

M. Stefano Marengo signale que les tous ménages (convocation, bulletin communal) ne sont pas distribués à tout le monde. M. le Président informe que ce point sera pris dans les informations du Conseil communal.

Aucune autre remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Présentation du nouveau Conseil communal
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2026
3. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2026 – 2031
4. Nomination de la commission financière pour la période 2026 – 2031
5. Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2026 – 2031
6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2026 – 2031
7. Information sur la composition de la commission de l'énergie et environnement pour la période 2026 – 2031
8. Information sur la composition de la commission du fonds pour les jeunes pour la période 2026 – 2031
9. Information sur la composition de la commission Seniors pour la période 2026 – 2031
10. Informations communales

11. Divers

1. Présentation du nouveau Conseil communal

M. le Président indique que le nouveau Conseil communal s'est engagé formellement à gérer la commune lors de la cérémonie d'assermentation qui s'est déroulée le 25 avril dernier à Châtel-St-Denis.

Chaque Conseiller communal se présente et indique les dicastères dont il est responsable.

Syndic	M. Savio Michellod	Administration générale – Relations publiques – Sécurité - Jeunesse
Vice-Syndic	Mme Christine Varone	Finances – Economie - Transports
Conseillers	Mme Fabienne Dietrich	Energies – Environnement – Aménagement
	M. Stéphane Dorthe	Immeubles – Constructions – Agriculture
	M. Ludovic Gabriel	Eaux – Gestion des déchets
	M. Benoît Jordil	Routes - Culture – Sport et loisirs
	M. Jean-Pascal Ubertini	Santé – Cohésion sociale

L'attribution des dicastères s'est faite lors de la première séance du Conseil communal, soit le lundi 27 avril 2026, dans une bonne entente.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2026 est approuvé par 28 oui et 5 abstentions.

3. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2026 – 2031

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article 12, alinéa 1bis, de la loi sur les communes, il incombe à la présente Assemblée de décider du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou tous ménages) pour la prochaine période administrative 2026 – 2031.

Pour sa part, le Conseil communal approuve le fonctionnement actuel et propose de le perpétuer, à savoir : une publication dans la Feuille officielle, un affichage au pilier public, l'envoi d'un «tout ménage» et la possibilité de consulter la convocation sur le site de la commune et sur l'application iVeveyse.

Le mode de convocation tel que proposé par le Conseil communal ne suscitant pas de remarque, il est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. Nomination de la commission financière pour la période 2026 – 2031

Conformément à l'article 70 de la loi sur les finances communales, le Conseil communal propose à l'assemblée communale de fixer le nombre de cette commission à 5 personnes. Aucune remarque n'est formulée sur cette proposition.

En préambule, M. le Président indique que MM. Ludovic Gabriel et Jean-Pascal Ubertini ne font plus partie de la commission suite à leur élection au Conseil communal. Au nom du Conseil communal, M. le Président les remercie pour leur engagement et leur collaboration durant la législature précédente.

Mme Anne-Claude Vionnet ainsi que MM. Pierre-Philippe Durussel et Bernard Ruegg, membres de ladite commission durant les cinq dernières années désirent poursuivre leur mandat.

Deux personnes ont annoncé leur intérêt à rejoindre cette commission. Il s'agit de :

- M. Bracher Frédéric
- M. Kaveh Bijan

M. le Président demande s'il y a d'autres souhaits de candidature parmi les personnes présentes. Ceci n'étant pas le cas, les candidats se présentent et font part de leur motivation à rejoindre la commission financière.

Dans la mesure où le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Mme Anne-Claude Vionnet ainsi que MM. Frédéric Bracher, Pierre-Philippe Durussel, Bijan Kaveh et Bernard Ruegg sont élus par acclamation.

Au nom du Conseil communal, M. le Président les félicite pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans leur nouveau mandat.

5. Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2026 – 2031

Conformément à l'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire, la commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale et deux par le Conseil communal (représentants de l'exécutif). Le Conseil communal a fixé le nombre des membres de cette commission, élus par l'assemblée communale, à 5 personnes.

M. le Président fait savoir que MM. Vincent Michellod et Louis Philipona ont donné leur démission. Au nom du Conseil communal, M. le Président les remercie pour leur engagement au sein de la commission.

Mme Valérie Cottet ainsi que MM. Nicolas Berset et Florian Kossmann ont manifesté leur intérêt pour un nouveau mandat.

Selon la volonté du Conseil communal, deux Conseillers communaux feront partie de cette commission. Il s'agit de Mme Fabienne Dietrich et de M. Benoît Jordil.

Deux personnes ont annoncé leur intérêt à rejoindre cette commission. Il s'agit de :

- M. Herren Romain
- M. Marengo Stefano

M. le Président demande s'il y a d'autres souhaits de candidature parmi les personnes présentes. Ceci n'étant pas le cas, les candidats se présentent et font part de leur motivation à rejoindre la commission d'aménagement.

Dans la mesure où le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Mme Valérie Cottet ainsi que MM. Nicolas Berset, Romain Herren, Florian Kossmann et Stefano Marengo sont élus par acclamation.

Au nom du Conseil communal, M. le Président les félicite pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction au sein de cette commission.

6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2026 - 2031

Conformément à l'article 10 du règlement sur le droit de cité communal, la commission communale des naturalisations comprend entre 5 et 8 membres.

M. le Président fait savoir que les membres de la précédente législature, soit Mmes Blommaert Muriel, Gabriel Isabelle, Grangier Joëlle, ainsi que MM. Smith Benjamin et Studer Antoine, ont manifesté leur intérêt pour un nouveau mandat.

M. le Président demande si d'autres personnes sont intéressées à rejoindre la commission. Ceci n'étant pas le cas, les candidats se présentent et font part de leur motivation à rejoindre la commission des naturalisations.

Dans la mesure où le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Mmes Blommaert Muriel, Gabriel Isabelle, Grangier Joëlle, ainsi que MM. Smith Benjamin et Studer Antoine sont élus par acclamation.

Au nom du Conseil communal, M. le Président les félicite pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans la continuation de leur mandat.

7. Information sur la composition de la commission de l'énergie pour la période 2026 - 2031

M. le Président explique qu'en vertu de l'article 5 du règlement communal de la commission d'énergie et environnement, il appartient au Conseil communal d'élire les membres de ladite commission.

Mme Joëlle Grangier a fait part de sa démission. M. le Président la remercie pour son engagement.

Mme Fabienne Dietrich sera la représentante du Conseil communal.

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2026, le Conseil communal a pris connaissance des personnes intéressées par cette commission. Il s'agit de Mmes Martine Rebetez, Emilie Simon ainsi que MM. Remy Descombes et François-Xavier Verly qui désirent poursuivre leur mandat, et de M. Bryan Philipona qui souhaite intégrer la commission.

Si d'autres personnes sont intéressées, elles peuvent s'annoncer auprès du Conseil communal.

8. Information sur la composition de la commission du fonds pour les jeunes apprentis et étudiants pour la période 2026 – 2031

M. le Président explique qu'en vertu de l'article 3 du règlement en faveur des jeunes apprentis et étudiants, il appartient au Conseil communal d'élire les membres de ladite commission.

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2026, le Conseil communal a pris connaissance des personnes intéressées par cette commission. Il s'agit de Mme Roxana Egger ainsi que MM. André Droux et Jérôme Fornerod qui ont fait part de leur souhait de poursuivre leur mandat.

Mmes Fabienne Dietrich et Christine Varone seront les représentantes du Conseil communal au sein de cette commission.

Si d'autres personnes sont intéressées, elles peuvent s'annoncer auprès du Conseil communal.

9. Information sur la composition de la commission Seniors pour la période 2026 – 2031

M. le Président explique qu'en vertu de l'article 3 du règlement de la commission Senior, il appartient au Conseil communal d'élire les membres de ladite commission.

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2026, le Conseil communal a pris connaissance des personnes intéressées à intégrer cette nouvelle commission qui a été créée dans le cadre du plan cantonal pour les Seniors+. Il s'agit de Mmes Berset Jeanine, Berset Marie-Ange, Gabriel Patricia, Monnard Suzanne et M. Louis Philipona.

Si d'autres personnes sont intéressées, elles peuvent s'annoncer auprès du Conseil communal.

10. Informations communales

Bulletin communal

M. le Président annonce qu'un nouveau bulletin communal a été édité par le Conseil communal et distribué par tout ménage.

Le Conseil communal a été informé par plusieurs citoyennes et citoyens que ce document n'était pas arrivé dans certaines boîtes aux lettres, comme cela a été le cas pour certains citoyens avec la convocation à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a informé à plusieurs reprises La Poste de ces problèmes de distribution qui sont récurrents et qui ne s'améliorent visiblement pas. La réponse de la Poste est que les personnes concernées doivent faire une réclamation.

M. le Président conseille donc aux personnes qui ne reçoivent pas les informations communales de faire une réclamation à la Poste et d'en informer la commune.

M. le Président indique que le bulletin communal est publié sur le site de la commune et sur l'application iVeveyse. Des exemplaires sont également disponibles au bureau communal.

M. Frédéric Bracher confirme les problèmes de distribution du courrier et partage ses expériences avec l'assemblée communale.

11. Divers

Pas de divers.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal. Depuis le début de la législature, il a plaisir de continuer à collaborer avec une équipe motivée qui sera au service des habitants de Granges durant les cinq prochaines années.

M. le Président remercie également les membres des commissions qui auront un lien privilégié avec le Conseil communal sur les différentes thématiques concernées par ces commissions.

Des remerciements sont également adressés à Mmes Cristiana Beaud, Catherine Gaillard et Patricia Gabriel pour leur collaboration.

M. le Président informe que la prochaine assemblée communale se déroulera le 1^{er} septembre 2026. Elle sera exclusivement dédiée à la rénovation du bâtiment communal.

L'assemblée communale est invitée à partager le verre de l'amitié.

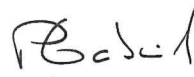
L'assemblée est levée à 20h45.

Le Président



Savio Michellod

La Secrétaire



Patricia Gabriel